

CGSP Flash

Admi / ALR / LRB
POLICE

REPORT DES CONGES 2016 DIRECTION GENERALE JUDICIAIRE

Les événements exceptionnels qui ont eu lieu en 2016 (entre autres, les attentats à Bruxelles, la lutte contre le terrorisme et le radicalisme, la crise des réfugiés, ...) ont eu un impact important sur l'organisation de tous les services.

Le Ministre de l'Intérieur a été sollicité afin de permettre à tous les membres du personnel de la police intégrée qui n'ont pas pu prendre leurs congés annuels de vacances 2016 de pouvoir les prendre **jusqu'au 31 décembre 2017** inclus.

Le ministre de l'Intérieur a marqué son accord sur la demande formulée par les organisations syndicales.

Lors de la concertation avec les syndicats du 18 janvier 2017, il a été confirmé que **tous les membres du personnel qui avaient déjà planifié des congés en vue de prendre le solde de 2016 peuvent, s'ils le désirent, les annuler et les étaler sur toute l'année 2017.**

Toutes les informations et les directives sont reprises dans la circulaire GPI 86 du 9 janvier 2017 concernant le report des congés et l'octroi de certains congés en 2017 laquelle a été publiée au moniteur le 19 janvier 2017.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à vos délégués locaux.

Eddy **QUAINO**,
Mandataire Permanent Police
CGSP Admi